Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 88 (1952)

Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXXVIIIe ANNÉE - No 2 19 janvier 1952

EDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : Vaud : *Allocations complémentaires 1952. — Maladies et accidents. — Caisse générale S. P. V. Comptes 1951. — Vérification des comptes. — Caisse coopérative « Secours et invalidité » S. P. V. Comptes 1951. — Produit de l'immeuble « Sur Lac ». — Rapport du Conseil d'administration. — Vérification des comptes. — Modification des statuts de la caisse de secours. — Membres S. P. V. et Hôpital cantonal de Lausanne. — A nos collègues qui désirent prendre leur retraite en 1952. — Collègues, nous comptons sur vous ! — Société d'histoire et Corps enseignant. — Soirée de l'Ecole normale. — Concours de l'Ecole normale. — Avec nos collègues du « Chœur des Jeunes ». Culture physique chez soi. — Nécrologie : † P. Bernard.* — **Genève :** *Le franc de la solidarité. — U. I. G. - A. G. M. E. P. — Société genevoise de T. M.* — **Neuchâtel :** *Echos du Comité central. — Aux sections. — Aux Bayards. — Nécrologie : † H. Perrenoud. — Association cantonale neuchâteloise des maîtres d'éducation physique.* — **Jura bernois :** *Pour plaire à chacun. — Deuil aux Franches-Montagnes. — Quarante ans ! — Section de Bienne. — Questions de traitements. — Réélections en 1952. — D'accord, trois fois d'accord !* — **Bibliographie.**

PARTIE PÉDAGOGIQUE : *Nécrologie* — **L. Grosgurin :** *La soustraction écrite. — Une intéressante souscription.*

Partie corporative

VAUD

ALLOCATIONS COMPLÉMENTAIRES 1952

Le Grand Conseil a voté en décembre 1951 une augmentation de la partie mobile de nos traitements.

Nous extrayons du Tableau des allocations publié par l'Office du personnel les chiffres suivants :

Traitement de base	*Marié*	*Célibataire*
Fr. 3000.—	2280.—	1920.—
4000.—	2430.—	2040.—
5000.—	2595.—	2175.—
6000.—	2760.—	2310.—
7000.—	2965.—	2485.—
8000.—	3170.—	2660.—
etc.		

Pour la suite, l'augmentation est de Fr. 20.50 par Fr. 100.— pour les mariés et de Fr. 17.50 pour les célibataires.

Le 50 % de la nouvelle augmentation devra être abandonné pour permettre d'assurer cette part du traitement à la nouvelle caisse de retraite.

M. C.

MALADIES ET ACCIDENTS PROFESSIONNELS ET NON PROFESSIONNELS

L'article paru dans le Bulletin Officiel de janvier-février 1952, page 7, doit être modifié comme suit :

alinéa 2, fin de la première phrase : ... sont considérés comme non professionnels et exclus **de toutes prestations à part celles que doit l'Etat en vertu du Statut général des fonctions publiques cantonales ;**

alinéa 2, fin de la dernière phrase : ... et les dépenses **éventuelles** consécutives à leur remplacement.

M. C.

CAISSE GÉNÉRALE S.P.V.

Comptes 1951

Pertes et Profits (résumé)

	Pertes	Profits
Cotisations membres actifs et auxiliaires . .		33 304.20
Intérêts des titres		323.50
Remboursement impôt anticipé 1950 . . .		114.25
Bonification sur impôt cant.		1.85
Plus-value sur titres		110.—
Administration	5 206.05	
Assurance, bulletin, S.P.R., S.P.V., T.E., pal-	28 483.75	
mes, subventions	82.25	
Impôts cantonaux et communaux	26.99	
Différence achat titres	14.45	
Droits de garde et relevés B.C.V. 1950 . . .	33 813.49	33 853.80
		33 813.49
Bénéfice pour l'exercice 1951		40.31

Bilan au 31 décembre 1951

	Actif	Passif
Caisse	86.83	
Chèques postaux	5 507.29	
Titres	15 280.—	
Capital		20 874.12
Balance	20 874.12	20 874.12

Résultat de l'exercice 1951

Capital au 31 décembre 1951	20 874.12
Capital au 1er janvier 1951	20 833.81
Bénéfice de l'exercice 1951	40.31

Sauf E. ou O.

Cossonay, le 2 janvier 1952.

Le caissier S.P.V. :

P. Gudit.

Rapport de vérification des comptes pour l'année 1951

La commission de vérification des comptes de la Caisse générale S.P.V. s'est réunie le 12 janvier 1952 à Lausanne. Elle a procédé à de nombreux pointages et vérifié les pièces comptables ; elle certifie l'exactitude des comptes. Elle félicite et remercie le caissier de l'excellente tenue des livres et vous propose :

a) d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés ;

b) d'en donner décharge au caissier et au comité ;
c) de donner décharge aux vérificateurs de leur mandat.

Lausanne, le 12 janvier 1952. Les vérificateurs :

Marcel Chautems, Yverdon.
Jean-René Barbey, La Tour-de-Peilz.

CAISSE COOPÉRATIVE « SECOURS ET INVALIDITÉ » S.P.V.

Comptes 1951

Pertes et Profits (résumé)

	Pertes	Profits
Intérêts des titres		714.15
Remboursement impôt anticipé 1950		248.—
Bonification d'impôt 1951		3.70
Versement statutaire S.P.V.		6 950.—
Produit net immeuble « Sur Lac »		9 109.18
Dons à Caisse de Secours		140.55
Moins-value sur titres	280.—	
Droits de garde et relevés B.C.V. en 1950	27.30	
Secours et divers	5 657.60	
Administration	4 503.05	
Frais emprunt « Crédit de Construction »	439.10	
Impôts cantonaux et communaux	361.90	
Versement à Caisse Générale	3 000.—	
Boni d'exercice	2 896.63	
Balance	17 165.58	17 165.58

Bilan au 31 décembre 1951

	Actif	Passif
Caisse	335.18	
Chèques postaux	9 742.70	
Titres	32 180.—	
Cédules	10 210.—	
Immeuble	196 500.—	
Hypothèques		89 510.45
Capital		159 457.43
Balance	248 967.88	248 967.88

Résultat de l'exercice

Capital au 31 décembre 1951	159 457.43
Capital au 1er janvier 1951	156 560.80
Boni d'exercice 1951	2 896.63

Sauf E. ou O.

Cossonay, le 2 janvier 1952. Le caissier S.P.V. :

P. Gudit.

PRODUIT DE L'IMMEUBLE « SUR LAC », Chemin des Allinges 2, pour l'année 1951

	Recettes	Dépenses
Produit brut de l'immeuble pr l'année 1951	13 191.48	
Intérêts de l'emprunt hypothécaire		3 187.60
Impôts divers et assurances		675.20
Frais emprunt « Crédit de Construction » . .		219.50
Bénéfice de l'exercice 1951		9 109.18
Balance	13 191.48	13 191.48

Somme engagée par la S.P.V.	106 989.55
Revenu net 9 109.18 — 1 871.70 de commissions et intérêts intermédiaires sur «Crédit de construction» au cours de 1951.	7 237.48
Revenu net en % pour l'année 1951 . . .	6,80 %

Cossonay, le 8 janvier 1951.

Le caissier S.P.V. :
P. Gudit.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE LA S.P.V.

« CAISSE DE SECOURS ET INVALIDITÉ »
1951

Rapport du Conseil d'administration

Au cours de l'année 1951, la fortune de la Caisse de Secours a passé de Fr. 156 560.80 à Fr. 159 457.43, accusant un bénéfice de Fr. 2 896.58.

Titres

2 obl. de Fr. 500.— chacune (Commune de Vallorbe 3 1/2 %) et 2 obl. de 1000.— (C.F.V. 3 1/2 %) ont été remboursées au cours de l'exercice 1951. Votre comité a fait procéder à leur remplacement par : 1 obl. de Fr. 1000.— (Commune de Lausanne de Fr. 1000.— à 3 1/2 %) et 2 obl. de Fr. 1000.— chacune (C.F.V. 3 1/2 %).

Les titres de la Caisse de Secours ont subi en 1951 une moins-value de Fr. 280.—.

Cédules

11 cédules d'un montant total de Fr. 6520.— ont été libérées au cours de l'année et 5 nouveaux prêts ont été accordés (Fr. 3270.—). Le total des versements effectués par les bénéficiaires s'est monté à Fr. 9715.—.

Les remboursements se font en général d'une façon régulière. Quelques collègues, rares il est vrai, se font parfois tirer l'oreille et nous laissent dans l'ignorance des motifs qui les empêchent de remplir leurs engagements. Il serait pourtant si simple de répondre aux rappels du caissier et de s'entendre... Merci aux débiteurs qui remplissent scrupuleusement et ponctuellement leurs obligations. Qu'ils soient félicités pour cette manière de faire.

Secours

La Caisse a pu, comme par le passé poursuivre son action de secours : cadeaux de Noël aux collègues hospitalisés et aux veuves de collègues chargées de famille, secours trimestriels, dépannages en cas de revers. Il faut que ceux qui sont touchés par la maladie, aux prises avec des soucis matériels souvent tragiques, sachent que la S.P.V. est là pour comprendre et aider.

Votre comité aimerait être mieux renseigné sur les cas où une aide discrète pourrait apporter du réconfort. A vous, chers collègues, de le tenir au courant.

Produit de l'immeuble

Il se monte, net, à Fr. 7237 fr. 48 pour l'année écoulée. La construction du bureau de poste est terminée et les PTT paient leur loyer depuis le mois de février 1951. Ce bureau est une réussite et nous vous engageons vivement à l'aller visiter... en propriétaires.

Votre caissier aurait aimé faire figurer les comptes du « Crédit de construction » dans la comptabilité 1951. Malheureusement, ces comptes n'ont été bouclés qu'au début de ce mois. Coût total des travaux : Fr. 77 450.—, dont 70 000.— seront convertis en complément de l'hypothèque actuelle et le solde payé par la Caisse Secours S.P.V. (Le compte de chèques ne porte plus d'intérêts.) Votre comité a pensé que ce serait la solution la plus avantageuse.

Il faut donc envisager pour 1952 un déficit apparent et une diminution fictive de la fortune de la Caisse de Secours (différence entre l'augmentation de l'hypothèque et la nouvelle taxation de l'immeuble).

Pour conclure, nous voulons exprimer notre vive gratitude à nos devanciers qui ont su gérer avec tant de bon sens les biens de la S.P.V. et faire de notre Caisse de Secours et Invalidité ce qu'elle est aujourd'hui.

Cossonay, le 8 janvier 1952. Pour le Conseil d'administration :
Le caissier : P. Gudit.

Rapport de vérification des comptes pour l'année 1951

La commission de vérification des comptes de la caisse de la Société coopérative de secours et invalidité S.P.V. s'est réunie le 12 janvier 1952 à Lausanne. Elle a procédé à de nombreux pointages et vérifié les pièces comptables. Elle félicite le caissier pour l'excellente tenue des livres et certifie l'exactitude des comptes. Nous vous proposons donc :

a) d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés ;
b) d'en donner décharge au caissier et au comité ;
c) de donner décharge aux vérificateurs de leur mandat.

Lausanne, le 12 janvier 1952. Les vérificateurs :
Louis Monnet, Territet.
Benjamin Jotterand, Morges.
E. Jöhr-Barrelet, Granges.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CAISSE DE SECOURS

D'entente avec la commission qui a étudié la proposition Robert Pasche (équilibre des caisses), le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale du 27 janvier 1952 une nouvelle rédaction de l'article 26 des statuts, dont voici la teneur :

Art. 26 nouveau. « Chaque membre paie une contribution annuelle qui ne peut être inférieure à Fr. 1.— et dont l'assemblée générale fixe chaque année le montant, sur préavis du Conseil d'administration, en tenant compte de l'état de la caisse. Cette contribution est exigible avant le 30 avril de l'exercice en cours. »

Le Comité.

MEMBRES S.P.V. ET HOPITAL CANTONAL DE LAUSANNE

Le Comité a signé récemment une nouvelle convention avec la Direction de l'Hôpital. Des avantages appréciables sont accordés aux porteurs de la carte de Membre de la Société Pédagogique Vaudoise.

Le Comité.

A NOS COLLÈGUES QUI DÉSIRENT PRENDRE LEUR RETRAITE EN 1952

La Caisse des Retraites Populaires accepte que le Comité S.P.V. groupe les demandes de renseignements et les lui transmette ensuite pour calculs.

Pour déterminer les droits d'un collègue désirant prendre sa retraite en 1952, il est absolument nécessaire de connaître :

1. Dates de naissance et de brevet.
2. Entrée en fonctions et nombre d'années de service effectif au 31 décembre 1947.
3. Date de la cessation des fonctions.
4. Traitement de base touché en 1947. (traitement ordinaire + indemnité de logement, soit Fr. 600.— pour le personnel masculin,, Fr. 400.— pour le personnel féminin, + augmentations pour années de service).
5. Traitement de base en 1948.
6. Traitement de base en 1949.
7. Traitement de base en 1950.
8. Traitement de base en 1951.

   } traitement ordinaire + augmentations.
9. Indiquer s'il y a eu des interruptions de service, leur durée.
10. Le montant des versements effectués à la caisse des pensions :
    a) jusqu'en 1947 inclus.
    b) dès 1948.

Plusieurs de nos collègues ne pourront peut-être pas répondre à toutes les questions ci-dessus. Ils voudront bien se renseigner eux-mêmes préalablement au Département de l'Instruction publique.

Le Comité.

COLLÈGUES, NOUS COMPTONS SUR VOUS !

C'est à vous, nos collègues-messieurs que nous nous adressons, parce qu'il vous est plus facile qu'à nous de faire entendre votre voix dans les milieux où l'on se préoccupe de l'école.

Vous participez, en effet, à maintes activités locales, plusieurs d'entre vous font partie du Conseil communal et tous vous êtes éloquents lorsque vous défendez une bonne cause.

Voilà ce que nous voudrions que vous fassiez savoir autour de vous : c'est qu'à l'école enfantine et semi-enfantine, il est aussi impossible que dans les autres degrés de travailler efficacement avec des effectifs dépassant 30 élèves.

On pense encore ici ou là : « ils sont si petits » ce qui veut dire : « ils prennent si peu de place » ; ou bien : « ils sont si frais, si mignons, si dociles, on peut donc facilement en faire obéir 40 au doigt et à l'œil » !

S'il s'agit uniquement de les faire obéir, nous sommes d'accord, mais s'il s'agit de travailler avec eux, c'est autre chose.

A l'école enfantine où s'établit le premier contact avec la société, où l'enfant en est encore au stade égocentrique, le travail individuel est absolument indispensable. Lorsque la classe est trop chargée, il y a toujours un certain nombre d'enfants dont on ne peut s'occuper suffisamment. Ce sont les doux, les timides, les renfermés qui sont négligés parce que les agités sollicitent l'attention et l'effort de la maîtresse.

Pense-t-on au sentiment d'abandon qui peut naître dans le cœur de ces tout petits ? A cinq et six ans, lorsqu'on est séparé de sa maman, on a besoin de sentir continuellement proche celle qui la remplace momentanément. Petit à petit des liens se créeront entre les enfants eux-mêmes et, à sept ans, on souffrira moins de vivre en collectivité.

Et toutes les jolies activités de l'école enfantine : peinture, modelage, dessin à la craie de couleur, peut-on les offrir à nos élèves lorsque leur nombre dépasse 35 ? Il faut y renoncer ou les pratiquer collectivement ce qui les prive de leur valeur profonde.

Pourquoi y aurait-il des privilégiés dans les villes où l'on a compris l'importance du problème des effectifs, des petits qui peuvent s'adonner aux activités de leur âge, dans l'ambiance si particulière d'une classe enfantine normale, et ailleurs des mioches que l'on doit traiter en série et auxquels ont doit imposer l'immobilité ?

Nous comptons donc sur vous, collègues, pour que vous disiez tout cela autour de vous, dans les villes où l'on prend l'habitude des effectifs exagérés. Appuyez vos collègues, les maîtresses d'école enfantine qui aimeraient créer pour leurs élèves des conditions favorables. Si l'on vous répond : « manque de locaux », « pénurie de personnel » dites qu'il vaut mieux deux classes peu chargées, dont l'une dans un local de fortune, plutôt que l'entassement dans la belle salle du magnifique collège.

Quant au personnel, nous pensons qu'il y a dans la plupart des localités des maîtresses, ayant démissionné pour élever leurs propres enfants, qui seraient heureuses de reprendre du travail.

Et que l'on n'oublie pas, non plus, que l'âge de l'école enfantine est cinq ans, ainsi que l'affirmait le docteur L. Bovet ; ce ne peut être qu'une solution provisoire que de refuser les petits.

Nous savons que les inspecteurs parlent dans le même sens, mais il n'est pas inutile que vous insistiez aussi sur ce sujet.

Soyez assurés que votre action dans ce sens sera profitable à ceux qui seront bientôt vos élèves.

Pour l'association des maîtresses d'école enfantine et semi-enfantine : M. Mt.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET CORPS ENSEIGNANT

Samedi 26 janvier à 15 heures, à la Salle Tissot, Palais de Rumine, la Société Vaudoise d'Histoire entendra une communication de M. Georges Panchaud, directeur de l'Ecole Supérieure des Jeunes filles, à Lausanne, qui parlera de la formation des régents à la fin du régime bernois.

Le corps enseignant est cordialement invité. M.C.

SOIRÉE DE L'ÉCOLE NORMALE

C'est avec un vif plaisir que les amis de l'Ecole se sont retrouvés dans l'Aula de la place de l'Ours lors de la soirée des premières classes. La Société Pédagogique Vaudoise, très sensible à l'invitation reçue, y était représentée par trois membres de son comité.

La première partie, réservée à la musique, débuta par un trio de bienvenue. M. G. Desarzens, professeur, dirigeait l'orchestre de l'Ecole qui se produisit dans une Suite, de Purcell, et dans Passe-pieds, de Bach. Après deux airs interprétés par un trio vocal, le Chœur de l'Ecole, dirigé par un élève, J.-J. Rapin, nous fit entendre « Heureux celui qui revoit sa patrie », de Doret, et « Quand mon mari vient de dehors », de R. de Lassus. Puis deux airs classiques terminèrent cette intéressante partie musicale.

Après l'entracte, une pièce de N. Gogol, « Le Marieur », satire de la vie russe du XIXe siècle, mit tous les spectateurs en joie. Aussi, Directeur et maîtres, Chef du Département et Chefs de service, parents et invités n'ont-ils pas ménagé leurs applaudissements.

Toutes nos félicitations à nos futurs collègues pour la charmante soirée qu'ils ont offerte à leurs amis. M. C.

CONCOURS DE L'ECOLE NORMALE

Vendredi 21 décembre, les prix suivants ont été décernés pour les travaux de concours présentés en 1951 :

Pédagogie : Mlle Geneviève Perret, 1 E. (1er prix avec félicitations) ; M. Auguste Chapalay, 1 G. (1er prix) ; M. Jean-David Christinat, 1 G. (1er prix).

Français (littérature) : M. Georges Rieben, 3 G. (2e prix).

Français (récitation) : Mlle Elisabeth Béranger, 3 F. (2e prix) ; Mlle Myrielle Conne, 3 F. (2e prix).

Sciences : M. Michel Besençon, 1re G. (3e prix) ; Mlle Ginette Nicolier, 2 F. (3e prix).

Arithmétique : Mlle Janine Mamin, 3 F. (2e prix).

Comptabilité : Mlle Denise Vallotton, 1 F. (1er prix).

Chant : Mlle Daisy Arnaud, 1 F (1er prix avec félicitations) ; Mlle Elisabeth Helfer, 1 F. (1er prix avec félicit.) ; Mlle Janine Christinat, 1 F. (1er prix) ; Mlle Liliane Lugrin, 3 F. (2e prix) ; M. Jean-Jacques Rapin, 1 G. (1er prix) ; M. Jean Duc, 1 G. (2e prix) ; M. Pierre Fleury, 3 G. (2e prix) ; M. Jean-Claude Spertini, 1 G. (3e prix).

Dessin : Mlle Marianne Aeschimann, 1 F. (1er prix).

Modelage : Mlle Lydie Berney, 2 E. (1er prix).

Cartonnage : M. François Cavin, 3 G. (2e prix).

Couture : Mlle Yvette Métraux, 1 F. (1er prix) ; Mlle Marie-Claude Savary, 1 E. (1er prix) ; Mlle Christiane Bovet, 2 F. (1er prix).

AVEC NOS COLLÈGUES DU « CHŒUR DES JEUNES »

Nous aurons l'occasion de montrer à nos jeunes collègues que nous sommes de cœur avec eux, lors du prochain **Concert Bach** qui aura lieu le samedi 2 février, à 14 h. 30 et à 20 h. 30 et le dimanche 3 février à 16 h. 30 au temple de Saint-François à Lausanne.

Nous reviendrons samedi prochain sur les cantates qui sont au programme ; mais disons d'emblée que ce sera un événement musical auquel participeront l'Orchestre de chambre de Lausanne, M. André Luy, organiste et Mme Benz-Tissot, pianiste ; des solistes : Mmes Renée Defraiteur, de Bruxelles et Lise de Montmollin, de Neuchâtel ; MM. Paul Derenne, de Paris et Fritz Ollendorf, de Cologne ; et notre collègue André Charlet au pupitre.

Ne pensez-vous pas qu'un déplacement en masse s'impose pour applaudir des chanteurs qui nous honorent ? B. J.

LA CULTURE PHYSIQUE CHEZ SOI

Deux anciens collègues, maîtres de gymnastique, ont mis au point un appareil pour la culture physique chez soi, le « Novator ». Il en existe des modèles pour dames, messieurs, enfants, sportifs. M. Martin, Av. de la Gare, Ste-Croix, se tient à disposition de ceux qui le lui demandent pour tout renseignement ou démonstration à domicile.

NÉCROLOGIE

† **Pierre Bernard.** S'en aller à 47 ans, après deux longues années de maladie — alternance d'espoirs et de déceptions — tel a été le sort immérité de l'excellent collègue que fut Pierre Bernard.

Breveté en 1926, il enseigna d'abord à l'Institution de Serix près d'Oron, puis à Démoret, et enfin à Hermenches, où, depuis 1945, il était titulaire de la première classe, et où il vivait paisiblement, entouré de son épouse et de ses quatre enfants.

Tour à tour, au cimetière, M. l'inspecteur de l'arrondissement, M. le syndic, camarades de classe et de service militaire, président de la section S. P. V. de Moudon, s'accordèrent à dire les mérites de l'instituteur consciencieux et de l'éducateur dévoué, du collaborateur désintéressé et du directeur avisé, du camarade aimé, modeste, et du collègue fidèle.

D'heureux caractère, accueillant, empreint d'un esprit de bonne camaraderie, Pierre Bernard était de ceux que l'on aime à rencontrer ; pour lui, le terme de collègue n'était pas un vain mot, mais une solide réalité. Tous ceux qui l'ont connu garderont de lui le souvenir réconfortant d'un homme bon, ayant été utile à la société.

B.

GENÈVE

LE FRANC DE LA SOLIDARITÉ

Plus de 500 collègues du corps enseignant primaire et enfantin ont répondu à l'appel lancé par le Cartel des associations des fonctionnaires de l'Etat pour son fonds de lutte. C'est dire que plus de 500 francs ont déjà été payés. Le Cartel a mis tout en œuvre pour obtenir l'allocation que nous avons touchée en décembre dernier et chaque membre du corps enseignant a le devoir de souscrire 1 franc pour le fonds de lutte.

Cependant, en pointant les listes de souscription, nous avons constaté avec regret que plus de **100 membres** de nos trois associations n'ont pas encore accompli ce petit geste de simple solidarité. Nous espérons qu'il ne s'agit là que d'un oubli qu'ils pourront facilement réparer en versant leur franc avant le 25 janvier 1952, au compte de chèques de l'U.I.G. I. 2658.

D'avance, à ces retardataires, merci ! *Ed. Gaudin.*

U. I. G. — A. G. M. E. P.

Aux collègues occupés cet automne par les cours d'écriture, à ceux auxquels de pantagruéliques repas de fin d'année ont donné de l'embonpoint, à tous ceux enfin qui apprécient le délassement sportif... il est rappelé que le cours de gym des messieurs a lieu mardi à 17 heures à l'école du Mail (salle du bas).

J. E.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE T. M.

Lundi 28 janvier (17 heures), à l'Ecole du Grutli, nos collègues ayant suivi les cours de Lucerne présenteront leurs travaux (Métal - Cartonnage - Ecole active prem. degré - Modelage - Jeux - Biologie).

D'autre part, Graf présentera un modèle de bateau à voile qui fera l'objet d'un cours, ce printemps.

Le Comité.

NEUCHATEL

ECHOS DU COMITÉ CENTRAL

Le C.C. élargi en vertu de la décision prise en assemblée générale le 3 novembre dernier, a eu sa première séance. Bienvenue aux nouveaux membres : MM. Claude Robert et Philippe Zutter !

L'organisation interne, le gros problème des cotisations en particulier, préoccupe le Comité. Notre trésorier cantonal, les caissiers de section aussi, auront un grand travail supplémentaire. La cotisation annuelle, sans compter la part revenant à la section et déterminée par celle-ci, s'élèvera à 78 fr. pour les membres affiliés à la V.P.O.D. et à 68 fr. pour les non-syndiqués. Les sections la percevront, pensons-nous (c'est leur affaire), par trimestre, comme le C.C.

Le nouveau règlement de la S.P.N. - V.P.O.D. fait ensuite l'objet d'une première prise en considération.

Puis le président rend compte d'une entrevue du Comité du Cartel syndical avec deux conseillers d'Etat, au sujet des salaires des fonctionnaires. A ce propos, nous apprenons que le gouvernement vient de majorer nos traitements de 5 %, ce qui élève l'allocation mobile de 10 à 15 %.

Six délégués de districts, choisis parmi les membres non rattachés à la V.P.O.D., seront convoqués, pour le 26 janvier prochain, aux fins d'élaborer le règlement qui régira le fonds spécial constitué par les cotisations supplémentaires des personnes n'ayant pas adhéré au syndicat. W. G.

AUX SECTIONS

Les sections en quête de conférences pour leurs assemblées générales peuvent recourir à M. Bauler, journaliste, casier postal 322, Neuchâtel, qui offre des causeries variées sur la corruption du français.

Trois listes de membres ne sont pas encore parvenues au bulletinier. Un peu de diligence, s.v.p. ! W. G.

AUX BAYARDS

Le 22 décembre, on fêtait notre dévoué collègue, M. Charles Rothen, pour ses quarante ans d'enseignement. Sa classe était très joliment décorée pour la circonstance.

Notre ami a eu l'avantage, mais aussi le mérite, de faire toute sa carrière dans le charmant village montagnard des Bayards. Mérite pour sa fidélité qui a assuré à des centaines d'écoliers une grande stabilité dans un enseignement de valeur, ce que relevèrent divers orateurs : M. Berner, inspecteur (son prédécesseur à la présidence de la S.P.N.), le président de la Commission scolaire, le pasteur, le président de commune. En outre, M. Roger Hügli apporta, au nom du Comité Central et de la Société pédagogique du Vallon, l'hommage de notre vive gratitude. C'est que M. Rothen a déployé au sein de notre corporation une activité singulièrement notoire : pendant trente ans, il siégea

au Comité cantonal, dont 4 ans en qualité de secrétaire et 7 ans à la présidence. Un état de service semblable est unique, croyons-nous, et digne des plus chaleureuses félicitations. Mlle Jacot, institutrice au village, trouva à son tour des termes cordiaux pour complimenter son collègue de l'excellent accueil qu'il sut toujours réserver aux débutants un peu désemparés.

Nous, ses successeurs au C.C. et tout le corps enseignant primaire neuchâtelois, disons notre amicale admiration et nos vœux à celui qui fit beaucoup pour la S.P.N., qui ne discuta point quand il s'agit de dépenser ses forces et son temps à œuvrer pour notre bien. C'est avec respect qu'en cette occasion nous lui exprimons à nouveau, du cœur, tous nos remerciements.

W. G.

NECROLOGIE

Le jour de Sylvestre, nous rendions les derniers devoirs à notre ancien collègue, **M. Henri Perrenoud,** enlevé à l'âge de 69 ans par une mort foudroyante, à l'affection de sa famille et de ses amis.

M. Perrenoud fut d'abord instituteur, de 1902 à 1907, à Petit-Martel dans la classe à tous les ordres de ce hameau relevant de la commune des Ponts. Puis il fut nommé au Locle pour diriger la classe supérieure du Verger ; ensuite, il occupa un poste en ville au degré moyen et enfin au degré supérieur.

En outre, notre collègue enseigna à l'école secondaire les travaux manuels et l'écriture pour lesquels il avait obtenu les brevets spéciaux.

M. Perrenoud remplit ces diverses fonctions avec une conscience exceptionnelle, remarquable : tout ce qu'il faisait, comme aussi tout ce qui était exécuté sous ses ordres, était d'une bienfacture absolue. Ses élèves, soumis à une discipline très stricte, étaient préparés au mieux ; leurs cahiers et leurs travaux étaient des modèles d'ordre et de propreté.

Il fut un des membres de la S.P. les plus assidus, prenant volontiers part à nos différents travaux. Il dirigea un des cours d'hiver que nous organisions chaque année (écriture redis). Pendant de nombreuses années, il fit partie du Comité de section et eut son tour à la présidence. Avec ses collègues, il entretenait les relations les plus aimables, les abordant avec le sourire. Nous avions du plaisir à le rencontrer.

Nous savons gré à M. Jeanneret, inspecteur, d'avoir voulu rappeler, au crématoire de La Chaux-de-Fonds, l'œuvre accomplie par le défunt, et ses qualités, alors que M. Perrenoud n'était plus en fonctions depuis 1947. Notre collègue méritait cet hommage officiel de la part du Département.

Nous réitérons à Mme Perrenoud et à sa famille si subitement éprouvée, l'expression très sentie de notre sympathie.

W. G.

Membres de la S.P.R., favorisez de vos achats les annonciers de votre organe corporatif.

ASSOCIATION CANTONALE NEUCHATELOISE DES MAITRES D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Sous la présidence de M. Bertrand Perrenoud ce groupement fort de quelque 180 membres a tenu son assemblée générale annuelle, le samedi 24 novembre, à Cernier.

Reprenant une tradition chère à tous, nous avons consacré la matinée à des démonstrations de leçons, commentées et introduites par M. André Vuille, président technique.

C'est d'abord M. Bouquet qui avec des élèves de 3, 4, 5 années, qu'il ne connaît pas, donne une leçon de 1er degré, pendant laquelle les enfants courent, sautent à qui mieux mieux et font vite connaissance avec leur nouveau maître.

M. Frutiger dirige ensuite une classe de jeunes filles de l'Ecole secondaire, avec quelques évolutions de pas de danse, du travail aux anneaux et à la petite corde. Il change d'élèves et ce sont des jeunes gens de l'Ecole secondaire qui reçoivent une leçon complète avec exercices au reck.

Mlle Perrin et M. Scherler, à la demande des organisateurs, après une courte mise en train, font exécuter à leurs élèves des productions réalisées lors d'une soirée scolaire. Pour les filles, joliment habillées de jupettes rouges et blouses blanches, évolutions avec lancers de petites balles et pour les garçons travail avec des massues.

Après le repas, fort bien servi et goûté par tous, se déroule l'assemblée administrative, avec les rapports habituels. M. Willy Jeanneret, inspecteur des écoles, représentant le Département de l'Instruction publique assistait à nos délibérations. L'activité de l'Association a été satisfaisante au cours de l'année, les divers groupements continuent à tenir leurs séances hebdomadaires d'entraînement. La section du Locle, en veilleuse depuis longtemps, vient de reprendre une activité que nous souhaitons fructueuse et durable.

Le Comité du Val-de-Ruz arrivant au terme de son mandat ; c'est la section de La Chaux-de- Fonds qui lui succédera. M. Ch. Baillod est nommé président, Mlle C. Monnier, caissière, Mlle M. Ulrich, MM. Debrot et Vuille, membres. La Commission technique ne subit que peu de changements, reste président M. A. Vuille ; membres : Mlles A. Schinz, C. Monnier ; MM. Bouquet, Mischler, Berger.

En un vibrant témoignage, M. Armand Toffel, collègue retraité du Locle, nous dit ce qu'il doit à la gymnastique, à notre Association et incite les jeunes à suivre notre activité, à se perfectionner. Mais nous savons, nous, ce que M. Toffel a été dans quantité de domaines, et quel exemple il est pour tous. Sa présence à notre assemblée en est un témoignage de plus.

Mais la journée n'est pas terminée, les participants se retrouvent à la halle de gymnastique où trop brièvement ils peuvent s'ébattre sous la direction de quelques collègues, mise en train et exercices aux barres parallèles. Enfin quelques parties de basket et de vollery terminent heureusement cette journée.

La Commune de Cernier avait délégué son président, M. Aimé Rochat qui, fort aimablement, avait souhaité la bienvenue aux participants, au cours de la journée ; et le président de la Commission scolaire.

Merci aux organisateurs, à la Commune de Cernier pour son accueil et à tous ceux qui d'une façon ou d'une autre ont œuvré au cours de cette journée et au cours de l'année. C.M.

JURA BERNOIS

POUR PLAIRE A CHACUN...

Il est difficile de contenter tout le monde... et son père ! Pourtant la mission du correspondant jurassien continue. L'an qui commence apportera de l'eau au moulin. Et tant bien que mal, le soussigné s'efforcera... de faire mieux !

Devra-t-il user de grande prudence ou foncer tête baissée ? Sera-t-il, comme on le lui a reproché, « tellement officiel » qu'il n'osera pas regarder en face les hautes sphères pédagogiques ? Se contentera-t-il d'être « présent objectivement » pour la S.PJ en terre romande ? Une bonne fée lui donnera-t-elle le pouvoir de plaire à chacun ?

Pourvu que non !

Mais il rappelle à ceux qui ont quelque chose sur le cœur que les colonnes de l'« Educateur » leur sont ouvertes ; il rappelle aux sections jurassiennes qu'il ne peut pas tout deviner ; il se réjouit de recevoir... deux ou trois correspondances d'ici à la fin de l'année ! « Pardon ! Au revoir... et à bientôt ! »

DEUIL AUX FRANCHES-MONTAGNES

M. Ariste Reinhardt, maître secondaire retraité, est décédé à Saignelégier, fin décembre 1951, dans sa 63e année seulement. Il enseigna pendant 39 ans à l'Ecole secondaire du chef-lieu les mathématiques et les sciences. Pendant 38 ans il fut maître de dessin à l'Ecole professionnelle. En 1922, il instaura l'orientation professionnelle sur le haut plateau franc-montagnard et en fut le conseiller jusqu'à ces dernières années. En 1937, terrassé par la paralysie infantile, il surmonta cette épreuve avec énergie et courage et reprit son enseignement. Il jouissait de sa retraite depuis 1950.

La SPJ s'incline devant cet homme d'action, ce pédagogue dévoué et exprime à sa famille ses condoléances.

QUARANTE ANS !

Notre collègue Louis Chappatte, instituteur aux Bois (Franches-Montagnes), vient d'être fêté à l'occasion de ses 40 ans d'enseignement, dont 14 aux Emibois et 26 aux Bois. Les autorités scolaires, municipales et religieuses trouvèrent les paroles de reconnaissance méritées par ce fidèle pédagogue.

L'« Educateur » s'y joint pour féliciter aussi M. Louis Chappatte.

SECTION DE BIENNE

Elle a tenu son synode d'hiver pour s'occuper de deux questions importantes : les traitements et le rapport sur l'Ecole nouvelle.

Les thèses votées après l'excellent rapport de notre collègue Ch. Hirschi ont déjà paru dans le Bulletin No 1.

QUESTIONS DE TRAITEMENTS

Une assemblée extraordinaire des délégués de la SIB est prévue pour le 16 février prochain à Berne. Elle devra s'occuper du projet de loi sur les traitements et du différend qui a surgi à ce propos entre le Comité cantonal et la Société des maîtres aux écoles moyennes.

Il est prématuré de présenter les nouvelles dispositions de ce projet. Nous relèverons toutefois que le différend dont il est question porte sur la différenciation en pour cent des traitements des maîtres secondaires et des maîtres primaires. Alors que le projet prévoit une différence d'au minimum 20 %, une proposition de nos collègues secondaires demande une différence d'au moins 25 %. On peut discuter la chose, comme on dit. Mais on ne doit pas en faire une question de « confiance » ou « non confiance » à l'égard du Comité cantonal. Ce dernier a bien travaillé, possédant peut-être des éléments qui manquent à ceux qui ne sont pas versés dans ce genre de problèmes, et nous lui en sommes reconnaissants. Il est démocratique, toutefois, de permettre aux membres d'exprimer un point de vue différent et de le défendre. C'est en particulier dans cet esprit que nous présenterons en temps opportun notre point de vue sur les allocations pour enfants.

RÉÉLECTION EN 1952

Selon une communication du Secrétariat cantonal de la SIB, les élections suivantes devront avoir lieu prochainement :

1. La réélection partielle des comités de section. — 2. La réélection des délégués de la SIB. — 3. Le renouvellement partiel du Comité cantonal, par associations régionales et pour la Société bernoise des maîtres aux écoles moyennes.

D'ACCORD, TROIS FOIS D'ACCORD !

Collègues jurassiens, notre rédacteur Chabloz, dans la partie pédagogique du numéro de la semaine passée, revient à charge au sujet des nouvelles rubriques de l'Educateur : le coin du praticien et la boîte aux lettres de l'entraide. Avez-vous lu, page 7, ses lignes ? Se pourrait-il que notre « marche du nord » fasse équipe avec nos amis genevois, vaudois et neuchâtelois ? Ce serait chic !

Reber.

BIBLIOGRAPHIE

M. Matter-Estoppey. **Au septième ciel...** pièce villageoise en 3 actes. Imprimerie Ganguin et Laubscher, Montreux. Prix Fr. 3.—.

Nos sociétés d'amateurs apprécient les pièces gaies, faciles à jouer, ne nécessitant ni costumes coûteux ni décors compliqués. Aussi auront-elles du plaisir à mettre à l'étude la dernière comédie de Mme Matter-Estoppey. Amusante, originale, quoique bien de chez nous, cette pièce, un brin mystérieuse, (puisque le héros demeure toujours invisible) terminera en francs éclats de rire les soirées de cet hiver dans nos villages.

Dictionnaire pratique de correspondances commerciale et privée. - Code des bonnes relations sociales. Dans toutes les bonnes librairies et aux Editions Radar, Genève, 5, av. Th.-Flournoy.

Oeuvre collective d'hommes d'affaires, d'écrivains réputés, de professeurs et de juristes romands, ce livre est à coup sûr le meilleur et le plus moderne des ouvrages de ce genre. C'est une œuvre intelligente et vivante, un guide ample et précis d'un usage quotidien.

Divisé en quatre parties principales, contenant de nombreux exemples, des commentaires pratiques, des conseils judicieux, cet ouvrage traite tous les genres de la correspondance moderne et les bons usages en société (de l'harmonie des vins et des mets jusqu'aux vêtements de cérémonie).

La première partie est consacrée à la correspondance d'affaires (correspondance générale et correspondance professionnelle). On y relève spécialement les titres suivants, fort intéressants : La lettre commerciale. Les formules protocolaires. Les règles de classement. Le contrat de vente. La vente par téléphone. La correspondance hôtelière. La correspondance de l'agriculteur. La correspondance avec les autorités.

La deuxième partie de l'ouvrage concerne la correspondance privée : lettres de circonstances (naissance, mariage, décès). Le prêt d'argent. Le contrat de mariage. Le testament.

La troisième partie, intitulée « Le code des bonnes relations sociales », contient des exposés pertinents et utiles sur la politesse d'aujourd'hui, les présentations, les places à table, la conversation, etc., et de nombreux autres sujets intéressants.

La dernière partie comprend un aide-mémoire pratique, qui rendra à tous et partout les plus larges services. Parmi les divers titres le lecteur trouvera des tableaux, des exposés succints et faciles à lire concernant l'orthographe, la grammaire, le style, la prononciation de mots difficiles. L'ouvrage est enrichi finalement par un mémento de citations célèbres, classées par ordre de sujet.

Composé par M. Georges Duttweiler, professeur à l'Ecole Supérieure de Commerce de Lausanne, ancien directeur des Cours professionnels commerciaux, ancien directeur de l'Ecole Hôtelière, ce « Dictionnaire pratique de correspondances commerciale et privée » doit être considéré comme une œuvre originale et d'une incontestable valeur pratique.

Partie pédagogique

NÉCROLOGIE

La publication de l'article ci-dessous a été retardée par certaines nécessités auxquelles la fin de l'année nous a contraint. Au moment où nous envoyions les épreuves de ces pages — à fin octobre — à leur auteur, M. Louis Grosgurin, professeur à Genève, ce dernier venait de mourir après une courte maladie. L'élaboration du présent article, pour laquelle il avait pris la peine de venir à l'imprimerie afin de préciser ses intentions, lui aura procuré sa dernière joie professionnelle. Au cours de sa carrière, il avait eu le plaisir de constater le succès que rencontra sa Méthodologie de l'Arithmétique *en particulier, qui permit à bien des maîtres et surtout à de nombreuses maîtresses, d'orienter et de coordonner mieux leur enseignement, en l'adaptant à la psychologie de l'enfant.*

Nous présentons à la famille en deuil, plus particulièrement à Mme Grosgurin, nos condoléances émues.

Réd.

LA SOUSTRACTION ÉCRITE

(en colonnes)

1) Dans une collection donnée — de jetons par exemple — le nombre total des unités reste permanent, quels que soient les dérangements et les regroupements qu'on fait subir à ces unités. En arithmétique, c'est dans cette idée de **conservation** [1], acquise graduellement par l'enfant, que les opérations peuvent trouver, sans recours à des artifices, leur sens intelligible ; et on l'observera quand on passera du concret au calcul proprement dit.

La soustraction a trois cas d'origine : **le reste, le manque, la différence.** Nous prendrons le cas du **reste,** et nous en tirerons la formulation pratique de la soustraction « sans retenues » et celle de la soustraction « avec retenues » [2].

Au lieu de consister en chiffres flottant dans l'abstrait, les exemples explicatifs partiront d'une figuration concrète.

2) La table d'addition, étendue de 0 + 0 à 9 + 9, comprend 100 formules : 55 principales, plus 45 permutations. Supposons comprise, sue par cœur, la formule « 7 et 5... 12 ». A la question : « Combien y a-t-il de 7 à 12 ? », elle répond spontanément par recomposition « 5 ».

De la table, sue **par cœur,** découlent 100 recompositions immédiates, d'un usage constant en soustraction.

---

[1] « ... condition formelle de toute expérience comme de tout raisonnement. » (J. Piaget et A. Szeminska, « La genèse du nombre chez l'enfant ».)
Voir « Educateur » des 8 et 15 décembre 1945.

[2] La Méthodologie Grosgurin établit ces mêmes formulations par le cas du **manque,** ou **complément,** p. 52.

Sans retenues

3) *Un enfant a dans une boîte* 12 *jetons. Il en sort* 7. *Combien reste-t-il de jetons dans la boîte* [1].

○ ○ ○ ○ | reste
○ ○ ○

L'explication est là : les 7 jetons et le reste — caché — font en tout ? ... **12**

Dès que l'enfant saisit ce fait, il gagne en raisonnement. [2]

1 2 — **7** **.** reste	**1 2** — **7** **5** reste

— *Brigitte ! Combien (.) faut-il ajouter à* 7 *pour faire* 12 *?*

— *De* 7 *à* 12 ... **5** [3]

Preuve : Ce reste 5 jetons est-il juste ?
Oui, 7 et 5 font bien 12.

Il y aura la preuve concrète si le problème est joué.

La table d'addition conduit à 100 soustractions de ce type essentiel à réponse immédiate.

Elles sont comprises de $\begin{array}{r} 0 \\ -\ 0 \\ \hline . \end{array}$ à $\begin{array}{r} 18 \\ -\ 9 \\ \hline . \end{array}$

Quand leur grand terme est compris de 10 à 18, elles préparent aux futures soustractions avec retenues. Exemples :

$\begin{array}{r} 10 \\ -\ 4 \\ \hline . \end{array}$	$\begin{array}{r} 15 \\ -\ 8 \\ \hline . \end{array}$	$\begin{array}{r} 18 \\ -\ 9 \\ \hline . \end{array}$
de 4 à 10 ... 6.	de 8 à 15 ... 7.	de 9 à 18 ... 9.

4) *Paul a* 35 *marrons. Il en donne* 12. *Combien lui en reste-t-il ?*

---

[1] Pour marquer les étapes du calcul on a, dans les trois problèmes, écrit l'opération en deux fois, avec des repères • × . Dans les explications au tableau noir on pourra s'en passer.

[2] Dans la décomposition du tout en deux parties, c'est la **conservation** de 12 comme totalité. Ce terme n'est pas pour l'enfant.

[3] Brigitte dira peut-être : « 12 moins 7... 5 ». Mais cette manière s'effacera devant l'emploi continuel que fera la maîtresse, en soustraction écrite, des recompositions.

35

12	reste

Le fait concret s'impose : en ajoutant 12 et le reste, on doit trouver... **35.**

3	**5**	
— **1**	**2**	
×	.	reste

— *Combien (.) faut-il ajouter à 2 unités pour faire 5 unités ?*

— *Combien (×) faut-il ajouter à 1 dizaine pour faire 3 dizaines ?*

3	**5**	
— **1**	**2**	
2	**3**	reste

Les réponses sont immédiates :

Formulation { de 2 à 5 ... **3.**
de 1 à 3 ... **2.**

La **preuve** (12 + 23 = 35) justifie le reste 23 marrons.

Avec retenues

5) *Un papetier a 50 crayons. Il en vend 26. Quel est le reste ?*

50

26	reste

La figure le dit clairement [1] : en ajoutant 26 et le reste, on doit trouver **50.**

	×	
5	**0**	
— **2**	**6**	
	.	reste

Voici donc un **petit jeu :**

— *Combien (.) faut-il ajouter à 6 pour trouver aux unités ce zéro ...* **0** ?

Essayons 1... 2... 3... cela ne va pas !

Mais **4** va : 6 et 4 font 1**0**... soit 1 dizaine.
1 diz. de retenue et ces 2 diz.... (**2**6)... 3 dizaines.
Pour faire 5 diz. il faut encore... **2** dizaines.
(de 3 à 5... 2)

5	**0**	
— **2**	**6**	
2	**4**	reste

La **preuve** (26 + 24 = 50) confirme le reste 24 crayons.

Résumons sous forme pratique :

Formulation { de 6 à 10... **4**, je retiens 1.
2 et 1... 3 ;
de 3 à 5... **2.**

[1] Que le cas soit « sans retenue » ou « avec retenue », l'idée directrice de l'explication est la même.

Remarques : Cette explication, tirée directement du concret, utilise tels quels les nombres 50 et 26 ; la conservation est donc bien observée. La preuve en découle immédiate.

Tel n'est pas le cas quand on explique la méthode dite de « compensation », où l'on commencera par ajouter 10 unités au nombre total 50 des crayons puis 1 dizaine au nombre 26 des crayons vendus.

5	**'0**
—**'2**	**6**
2	**4**

Ce détour [1] rompt avec la conservation en introduisant dans le calcul des valeurs **étrangères** aux données.

Il rend ambiguë l'idée de la preuve en faisant penser à 36 + 24 = 60 plutôt qu'à 26 + 24 = 50, qui se rapporte aux **vrais** éléments de la question.

Artifice lointain qui ne répond pas à une primitive et naturelle simplicité, indispensable dans l'initiation première aux opérations.

6) Revenons à notre jeu par cet exemple, sans figure :

	×	
5	**4**	
— **3**	**8**	
	.	reste

5	**4**	
— **3**	**8**	
1	**6**	reste

En ajoutant 38 et le reste, on doit trouver **54.**

Ici(.), après essais, on voit que **6** convient :

8 et 6 font 1**4**, soit 4 unités et 1 dizaine ; 1 diz. de retenue et 3 diz.... 4 dizaines.

Pour faire 5 diz. il faut encore... **1** dizaine.

(de 4 à 5 ... 1)

Formulation { de 8 à 14 ... **6**, je retiens 1.
3 et 1 ... 4 ;
de 4 à 5 ... **1.**

Certes, cette explication même — jeu de quelques instants — passera à l'arrière-plan, sera oubliée ! Car ce qui importe à la pratique, c'est **la formulation** obtenue, destinée par les exercices d'entraînement à un pur automatisme ; et le sentiment que **la preuve** est indispensable. Sans la preuve, l'opération n'est pas achevée.

Dans des cas particuliers, la maîtresse pourrait juger suffisant d'imposer la formulation, sans l'avoir justifiée. C'est en faisant la preuve que l'enfant prendra alors confiance dans son calcul.

[1] Recours à une propriété mathématique qui relève de l'enseignement secondaire : « Le résultat d'une soustraction ne change pas quand on ajoute un même nombre aux deux termes ».

7) **Exemple de gradation.**

40	40	41	41	42	42	43	43 etc.
— 18	— 8	— 18	— 8	— 18	— 8	— 18	— 8
de 8 à 10...		de 8 à 11...		de 8 à 12...		de 8 à 13...	

Le chiffre 8, en venant buter contre un chiffre plus faible — contre 0... 1... 2... 3... 4... 5... 6... — provoquera le « réflexe » automatique de retenue.

8) **Extension.**

728 — 263 465 } 728	752 — 358 394 } 752
de 3 à 8... 5. de 6 à 12... 6, je retiens 1. 2 et 1... 3 ; de 3 à 7... 4.	de 8 à 12... 4, je retiens 1. 5 et 1... 6 ; de 6 à 15... 9, je retiens 1. 3 et 1... 4 ; de 4 à 7... 3.

La formulation sera la plus brève quand les mots « je retiens 1 » ne seront plus exprimés.

9) **Les trois utilités.**

J'ai 32 fr.	Je dépense	18 fr.	Combien me **reste**-t-il ?
J'ai 18 fr.	Il me faut	32 fr.	Combien me **manque**-t-il ?
J'ai 32 fr.	Mon frère	18 fr.	Quelle est la **différence** ?

3 2
— 1 8 } Preuve
1 4

Même opération, formulation et preuve, dans les trois cas.

Les trois choses désignées ont même valeur (14 fr.) mais des fonctions très différentes.

10) Le fait que toute soustraction est liée, dès son origine concrète, à une addition (Nos 3, 4, 5, 6) donne directement — sans recours à la compensation — une formulation pratique.

Rappelons la définition générale de la soustraction en mathématiques :

a — **b** = ? signifie :

Quel nombre faut-il additionner au nombre **b** *pour obtenir le nombre* **a** *?*

Ainsi, l'opération est envisagée, dans les enseignements primaire et secondaire, à des niveaux différents, mais en un même sens, dans l'intérêt de leur raccordement.

11) **En calcul mental.**

22 moins 18 ?	22 moins 3 ?
On pense volontiers :	On pense volontiers :
de 18 à 22... 4.	22 moins 2... moins 1... 19.
(progression)	(régression)

Dans la soustraction mentale, non écrite, les cheminements possibles sont variés ; dans la soustraction écrite — en colonnes, forme usuelle — la progression seule subsiste.

L. Grosgurin.

UNE INTÉRESSANTE SOUSCRIPTION

La Confédération suisse et l'Education physique de la Jeunesse, 2 vol., par Louis Burgener. Préface du général Guisan.

Quelques domaines traités : Rousseau - Pestalozzi - P. Girard - v. Fellenberg - Clias - Spiess, etc. - Cadets - lois militaires - débats parlementaires - revues et journaux - votations populaires - ordonnances fédérales - règlements, manuels de gymnastique - l'aide fédérale - écoles de recrues - examen du recrutement - instruction préparatoire - cours de jeunes tireurs - cours armés - gymnastique préparatoire - Commission fédérale de Gymnastique et de Sport, ses sous-commissions - inspections - cours complémentaires obligatoires - maîtres de gymnastique - diplômes cantonaux - brevets fédéraux - Le cours de maîtres de sport - formation des maîtres - les cours de perfectionnement - gymnases, écoles normales, de commerce et techniques - l'éducation physique à l'université - gymnastique des garçons et des filles - gymnastique scolaire dans les cantons - initiatives locales - associations de gymnastique et de sport - l'Association nationale d'Education physique - l'insigne sportif suisse - sport-toto - constructions sportives - la nouvelle instruction préparatoire - l'Ecole fédérale de Gymnastique et de Sport, à Macolin.

Cette œuvre capitale s'adresse aux éducateurs et aux autorités scolaires. Prix de souscription : Fr. 50.—. Prière d'envoyer les commandes à l'auteur, La Chaux-de-Fonds, Numa-Droz 84.

MUTUELLE
VAUDOISE ACCIDENTS

Assurance mutuelle vaudoise contre les accidents
Lausanne

CONDITIONS DE FAVEUR AUX MEMBRES DE LA S.P.V.

Demandez conseils et renseignements à
P. Jaquier, inst., Route de Signy, **Nyon**

lait Guigoz

digestion facile, sécurité, valeur nutritive adaptée aux besoins du nourrisson, régularité — tous les éléments pour assurer à l'enfant une pleine santé.

En vente dans les pharmacies et drogueries

L'Application des méthodes actives

à l'enseignement du calcul et de la lecture vous sera facilitée par l'emploi du matériel Schubiger, conçu et éprouvé par des pédagogues expérimentés.

Demandez-en le catalogue, il vous sera envoyé gratuitement.

FRANZ SCHUBIGER WINTERTHOUR

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

J. A. — Montreux

1872

Pour toutes vos opérations
bancaires adressez-vous à

LA SOCIÉTÉ DE

BANQUE SUISSE

GENÈVE LAUSANNE
NEUCHATEL LA CHAUX-DE-FONDS
LE LOCLE NYON AIGLE MORGES

Capital et Réserves Fr. 209 millions

LISEZ ET
FAITES LIRE LE *Journal des parents*

Un an: Fr. 5.— C. c. p. II 5086 Rue de Bourg 8, Lausanne

Tous les arbres et arbustes

Pour vos:

PARCS ESPALIERS
JARDINS ROSERAIES
AVENUES ROCAILLES
VERGERS REBOISEMENTS

Importantes collections

PLANTES VIVACES - FRAISIERS

Catalogue franco

34

MONTREUX, 26 janvier 1952 LXXXVIIIe année — N° 3

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables
Educateur : **André Chabloz**, Lausanne, Clochetons 9
Bulletin : **G. Willemin**, Case postale 3, Genève-Cornavin
Administration, abonnements et annonces
Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98
Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

A deux pas des centres, pour vos sorties de classe à ski,

les magnifiques champs de neige

des **Pléiades** 1400 m.

Trains-navette — Monte-pente d'exercice

Tous renseignements vous seront donnés avec plaisir par la Direction des Chemins de fer électriques veveysans, Tél. 5.29.22

Ville d'Yverdon

L'Ecole professionnelle pour mécaniciens et mécaniciens-électriciens

forme en 4 ans des mécaniciens et mécaniciens-électriciens complets.

Délai d'inscription pour la nouvelle année scolaire jusqu'au 10 février 1952.

Pour tous renseignements s'adresser à la Direction de l'Ecole, rue Pestalozzi 8. Tél. 2.25.15.

N. B. Les élèves dont les parents habitent Yverdon sont dispensés de la finance d'écolage.

La Municipalité

La bonne adresse pour votre ameublement neuf

Choix de 200 mobiliers neufs du simple au luxe

Occasions provenant des échanges, à bon compte. Exposition séparée.

Maurice Marschall meubles occasion

Magasin, route de Genève 19